

FEUILLETON DU 11 JAN. 1894.

MINNA TANNISKA.

III

—Ce beau mouvement vous sera compté, dit la comtesse. Mais je ne veux pas vous retenir. Il me suffit de savoir que vous étiez prêt à me faire un sacrifice.

—Un sacrifice qui eût été léger. Soudain, la femme de chambre entra, dit à voix basse quelques mots à sa maîtresse. Celle-ci se tourna vers Charmoise.

—Accordez-moi cinq minutes, le temps de recevoir un homme d'affaires qui vient me demander une signature. Passez dans la pièce voisine.

—J'allais prendre congé de vous ; je me retire et vous laissez libre.

—Non, non, tout à l'heure ; j'aime autant que ce monsieur ne vous voie pas sortir de chez moi.

Charmoise se trouva seul dans la chambre de Minna, si troublé qu'il ne s'aperçut même pas que son portefeuille, sur lequel on pouvait lire gravés en lettres d'or son nom et ses qualités, était resté dans le salon. Il se sentait faible et lâche au pouvoir de cette femme qui donnait à chacune de ses phrases un tour particulier propre à en faire une promesse. Il était prêt à succomber si elle l'eût voulu.

—Pourquoi m'a-t-elle retenu ? se demandait-il.

Son sang montait à son front, il le sentait couler brûlant sous ses tempes. Il passait par une de ces heures où l'on se dit qu'il vaut mieux se préparer pour l'avenir des remords que des regrets. L'air de cette chambre le grisait. Heureusement la porte s'ouvrit. Sur le seuil, Minna parut, souriante et paisible.

—C'est fait, dit-elle ; maintenant, partez, je ne veux pas vous empêcher de vous rendre à l'invitation de votre président.

—Il serait pourtant plus doux de rester là, près de vous.

—Plus doux peut-être, mais sûrement plus dangereux. Et comme il lui suppliait : — Ne me faites pas repentir de ma confiance, ajouta-t-elle d'un accent presque tendre. Nous sommes un peu émus tous deux, et vous ne voudriez pas devoir votre triomphe à une surprise. Quoi qu'il arrive de nous, sachez bien que vous ne devez rien attendre que de ma volonté.

Toujours le même système : des refus qui laissaient l'espoir vivant. — Prenez donc acte de ma docilité, dit-il, de mon empressément à vous obéir.

Il s'éloignait après avoir baisé la main de Minna et obtenu la promesse de revenir le lendemain. A la porte elle l'arrêta :

—N'oubliez-vous rien ? demanda-t-elle malicieusement.

—Mais, je ne vois pas...

—Votre portefeuille, monsieur le ministre.

Elle prit sur le guéridon la large serviette en maroquin, la tendit à Charmoise, en disant :

—C'est là votre principal attribut ; ne le perdez pas.

—Je tâcherai, quoiqu'il soit plus facile de le conquérir que de le garder. Mais j'y songe, fit-il avec inquiétude, votre visiteur de tout à l'heure a dû le voir et éprouver quelque étonnement à vous trouver en tête à tête avec un portefeuille ministériel. Pourvu qu'il n'aille pas le conter aux journaux !

—Rassurez-vous, il n'a rien vu. Sur le boulevard, Charmoise s'assura dans un fiacre et se fit conduire au ministère. En y arrivant, il se souvint de la communication du ministre de la guerre. Avant de monter dans sa chambre pour s'habiller, il voulut lui renvoyer ce document confidentiel qui n'était en sa possession que par suite d'une erreur. Il s'assit devant son bureau et pressa le bouton de la sonnerie électrique qui communiquait avec l'antichambre. En même temps, il ouvrit le tiroir où il enfermait habituellement les papiers de quelque importance.

Le majestueux Sempronio accourut à son appel.

—Priez M. Moriaux de venir me parler.

—Bien, monsieur le ministre, répondit l'huissier. Puis, avant de sortir : — MM les chefs de service attendent Son Excellence pour la signature.

—Je ne puis les recevoir, répondit Charmoise avec l'impatience d'un homme dont la conscience n'est pas nette et à qui l'on vient rappeler qu'il a manqué à son devoir. Qu'ils laissent leurs dossiers ; je signerai ce soir.

—Le patron n'est pas de bonne humeur, pensa Sempronio en se retirant.

Le fait est que Charmoise s'en voulait un peu d'avoir perdu chez la comtesse le temps qu'il devait à l'Etat. Et puis, il ne trouvait pas le pli du ministre de la guerre, bien qu'il se souvint de l'avoir déposé dans un tiroir. Il n'éprouvait encore aucune inquiétude. Mais l'heure le pressait ; il craignait de se faire attendre chez le président du Conseil.

Moriaux entra.

—Vous m'avez appelé, monsieur le ministre ?

—Il faut aller au ministère de la guerre, mon cher, porter le pli que je vais vous remettre. Affaire urgente et confidentielle. Vous verrez le ministre lui-même et, s'il est sorti, le commandant Lutereau...

Où diable est donc ce rapport ? Je l'avais mis là, pourtant.

—Quel rapport ? demanda Moriaux.

—J'ai reçu hier au soir, de la guerre, une note sur la mobilisation de l'armée ; le général me la redemande, et je suis assez surpris de ne pas la retrouver à la place où je l'ai déposée.

—Êtes-vous sûr de ne l'avoir pas mise dans votre portefeuille, monsieur le ministre ?

—Puisque je vous dis que je l'ai enfermée dans ce tiroir. Il parcourut les papiers d'une main fébrile, en murmurant entre ses dents : — C'est trop fort. Je l'ai mis là, ce rapport, je m'en souviens très bien. Ne cherchez pas ailleurs, Moriaux, c'est inutile ; je n'aurais pas laissé sur mon bureau une pièce de cette importance. Il essayait encore de se rassurer de plaisanter. — Ma pauvre mère, quand elle avait égaré quelque objet, invoquait saint Antoine de Padoue. Je n'ai pas même cette ressource ; nous n'avons pas la foi, nous autres.

—Il serait assez surprenant, cependant, que des papiers eussent disparu, objecta Moriaux.

—N'allez-vous pas croire qu'on m'a volé ceux-ci ?

Il fallait renoncer à l'espoir de les trouver dans le tiroir. Le sang de Charmoise s'échauffait. Moriaux reprit :

—On pourrait interroger Sempronio, savoir si personne n'est entré.

Charmoise ne répondit pas ; il s'était levé, examinant fiévreusement les nombreux dossiers épars de tous côtés. Moriaux cherchait aussi. Tout à coup, il aperçut le portefeuille. Sans dire un mot, il l'ouvrit, en retira le contenu. Le timbre du ministère de la guerre sur une grande enveloppe grise frappa ses yeux.

—N'est-ce point là ce que vous cherchez, monsieur le ministre ?

Charmoise qui lui tournait le dos, occupé à fouiller de volumineuses liasses, regarda :

—Oui, justement. Où était-ce ?

—Dans votre serviette.

—J'ai donc la berlue ! J'aurais juré que j'avais ouvert ce tiroir pour y déposer le rapport au moment même où je l'ai reçu.

—Il est possible que vous l'ayez mis ; mais, avant d'aller à la Chambre, vous l'avez pris par mégarde avec les papiers que vous vouliez emporter.

—Il faut bien admettre que telle est la vérité, répondit Charmoise sans conviction, heureux, cependant, d'être délivré d'un grave souci. J'ai donc traité ce document toute l'après-midi avec moi. Eh bien, c'est été un beau coup, si je l'avais perdu. — Il eut un petit frisson en songeant qu'il aurait pu oublier son portefeuille sur son banc à la Chambre, ou chez la comtesse Taniska. — Enfin, tout est bien. Allez vite à la Guerre, Moriaux. Moi, je cours m'habiller.

—Votre rapport est chez vous, disait-il une demi-heure après au ministre de la guerre qu'il avait aperçu en entrant dans les salons du président du Conseil. Mais j'ai en une fièvre peur. Figurez-vous que je l'avais égaré.

—Egaré ! où cela ?

—Parmi mes paperasses, heureusement.

Le vieux général le regarda d'un air qui exprimait une surprise mêlée d'un peu de pitié ; puis, se penchant vers lui, il dit affectueusement :

—Eh bien ! vous savez, mon cher collègue, ne vous en vantez. C'est un conseil que je vous donne, et je le crois bon.

IV

A dix heures du matin, les ministres se réunissaient chez le président du Conseil. Charmoise arriva le dernier à cette réunion. En entrant dans la salle des délibérations, il aperçut ses collègues groupés dans l'embrasure d'une fenêtre qui prenait jour sur le jardin, causant entre eux avec animation. Il s'approcha pour connaître le sujet de leur entretien quand le président parut. Les conversations cessèrent aussitôt ; le président serra les mains tendues vers la sienne et prit place devant une vaste table couverte d'un tapis vert, autour de laquelle les autres ministres s'assirent après lui dans l'ordre de préséance.

Charmoise s'accouda sur son portefeuille après en avoir étalé le contenu et attendit, la tête dans les mains, son tour de parole.

Depuis quinze jours qu'il connaissait la comtesse Taniska, il traînait après lui tout un cortège de pensées mélancoliques contre l'influence desquelles il se débattait vainement. C'est que la comtesse le menait par de rudes chemins, avec l'habileté d'une femme passée maîtresse dans l'art de se jouer des hommes. Il avait fini par se convaincre qu'il l'aimait, et encore qu'elle se montrait sensible à ses soins, il n'avait rien obtenu d'elle que des paroles affectueuses, mais banales, qu'il pouvait considérer à son gré comme un engagement ou comme un refus. Elle ne semblait lui laisser quelque espoir que pour lui préparer une déception plus amère, ce qui l'irritait, le rendait morose.

Il était atteint dans son cœur, et aussi dans son orgueil, car la résistance opiniâtre qu'il rencontrait l'humiliait. Toute circonstance qui met en lumière l'impuissance des puissants de ce monde et vient leur prouver que leur omnipotence a des bornes, est infiniment cruelle. Charmoise souffrait.

Comme pour aggraver ce malaise qui était son œuvre, la belle Minna avait, la veille de ce jour, quitté Paris à l'improviste, rappelée dans son pays, à ce qu'elle dit à Charmoise en lui annonçant son départ, par d'impérieuses nécessités. Quoique, au moment de le quitter, elle lui eût accordé la permission d'aller la voir au printemps, un grand vide s'était fait dans sa vie, brusquement. Même à cette heure qui aurait dû appartenir tout entière aux soucis du pouvoir, c'est le souvenir de la fugitive qui remplissait ses yeux et son esprit d'une image à la fois adorée et irritante. Avec l'impatience d'un enfant, il franchissait par la pensée le temps et la distance qui le séparaient de Minna, et ne trouvait pour se reposer son cœur malade que la perspective du bonheur lointain qu'elle avait paru s'engager à lui donner en l'invitant à passer près d'elle quelques semaines.

Soudain, il fut rappelé à la réalité par l'accent solennel avec lequel le ministre de l'intérieur venait de demander la parole en annonçant qu'il avait à faire au Conseil une très importante et très urgente communication. Charmoise secoua sa torpeur et prêta l'oreille.

Voici ce qu'il entendit :

—Plusieurs journaux étrangers, arrivés à Paris hier par les courriers du soir et ce matin, contiennent des articles malveillants pour le gouvernement français. Comme s'ils obéissaient à un mot d'ordre, ils dénoncent sous des formes diverses, mais avec des traits communs qui révèlent l'identité d'origine des aspirations qu'ils ont conçues, les préparatifs belliqueux qu'ils en croient, nous ferions en ce moment. L'un d'eux a mis en tête de ses attaques ce titre à effet : « La France s'apprête ! » Pour justifier leurs dires, il parle d'un rapport secret adressé par le ministre de la guerre à M. le président de la République, à l'effet de lui faire connaître les mesures prises pour mobiliser l'armée en quelques jours. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'ils publient plusieurs fragments de ce rapport que nous-mêmes, messieurs, ne connaissons pas encore. Ces articles, conçus dans un esprit hostile à notre pays, sont faits, vous le devinez, pour provoquer en Europe une violente émotion. Le Conseil estimera, je

le suppose, qu'il y a lieu d'abord d'y répondre par le plus énergique démenti et ensuite d'ordonner une enquête qui permette de remonter de remonter jusqu'à la source de cette manœuvre déloyale, inventée assurément pour favoriser des spéculations d'agiotage. J'ai fait traduire les attaques que je viens de signaler. Je crois devoir mettre l'une d'elles sous les yeux de mes collègues, ainsi que les fragments du rapport qui sert de base à l'accusation.

—Lisez ! lisez ! répondit-on.

Au milieu d'un profond silence, le ministre de l'intérieur commença sa lecture qu'interrompirent à plusieurs reprises les cris d'indignation de ses auditeurs. Charmoise écoutait aussi, saisi déjà d'une vague inquiétude, en se rappelant que le rapport ministériel auquel il était fait allusion avait passé par ses mains quinze jours auparavant.

A continuer

Une victime de l'hypnotisme

L'ATTENTAT CONTRE M. DE LA TOURETTE.

Paris, 8 déc. — Un docteur parisien connu, médecin à l'hôpital Cochin, M. Gilles de la Tourrette, le promoteur du mouvement à Theophraste Renaudot, a été l'objet de la part d'un homme d'une tentative d'assassinat, à laquelle il n'a échappé que grâce à des circonstances providentielles. Voici le récit du drame qu'a fait M. Gilles de la Tourrette à un rapporteur qui est allé le voir à son domicile, 39, rue de l'Université :

—Hier soir, vers sept heures, j'étais chez moi, mon service à l'hôpital Cochin et mes visites terminées, quand mon domestique m'informa qu'une dame attendait au salon mon arrivée depuis près de dix minutes.

—Son nom ? demandai-je.

—Elle a refusé de le donner, répondit mon domestique, et je n'ai pu en dire rien. Elle m'a dit qu'elle était venue à Paris pour une affaire importante, et qu'elle avait insisté très vivement pour être reçue par vous dès ce soir.

Je pensai que cette visiteuse était une cliente. Après m'être débarrassé de mon pardessus et de mon chapeau, j'allai ouvrir moi-même la porte du salon, où se trouvait une dame, jeune, entièrement vêtue de noir et d'aspect distingué, dans laquelle je crus reconnaître pendant un instant une de mes clientes. D'un mot, j'invitai cette dame à passer dans mon cabinet de consultation, qui est séparé du salon d'où nous sortions par un large couloir. Tandis que je l'introduisais, j'ai demandé de me dire l'objet de sa visite.

Sans répondre positivement à ma question, elle me présenta d'abord un papier employé par le public dans les bureaux de télégraphie pour la rédaction des dépêches. J'y jetai les yeux et j'y vis inscrits les noms de MM le docteur Lays, de Rochas, dont les études sur l'hypnotisme et les sciences occultes sont bien connues. D'autres noms étaient également inscrits, mais je ne pris pas la peine de les lire.

—Vous m'excusez, dis-je à ma visiteuse, mais je suis pressé, veuillez me dire si vous êtes malade ?

—Je ne suis pas malade, me répondit-elle aussitôt. Aussi je ne suis pas venue vous demander des soins, mais de l'argent. Donnez-moi 50 francs.

—Pourquoi vous donnerai-je 50 francs ?

—Pourquoi ? reprit-elle en s'animant. Le voici : Je suis Mme Kamper ; j'ai été autrefois en traitement à la Salpêtrière ; les médecins, sous le prétexte de me soigner, se sont livrés sur moi à des expériences qui au lieu d'atténuer l'affection nerveuse dont j'étais atteinte, m'ont en pour résultat que de l'aggraver et de l'accroître. Depuis que je suis sortie de leurs mains j'ai été incapable de me remettre au travail. Il est donc juste que ceux qui m'ont mise dans l'impossibilité de travailler subviennent à mes besoins.

Vous comprendrez aisément, dit le docteur Gilles de la Tourrette, la surprise que me causa ce langage. Avec beaucoup de ménagements, j'exposai à cette singulière cliente que j'avais connue à la Salpêtrière.

—J'ai quitté la Salpêtrière, lui dis-je, en 1839 et vous m'affirmez que c'est l'année dernière que vous

avez été soignée. Il est donc impossible que vous ayez pu m'y voir. Puis, pressé d'en finir avec mon interlocutrice, j'ajoutai que si elle était malade, je la prendrais volontiers dans mon service à l'hôpital Cochin. Quant à donner satisfaction à sa demande d'argent, je lui objectai que nous avions l'habitude, à la faculté, lorsqu'une malade nous demandait un secours, de faire prendre au préalable des renseignements sur elle.

A cet instant, je me levai pour l'écouter. Voyant qu'elle ne s'en allait point, je me dirigeai vers la porte d'entrée de mon cabinet pour l'ouvrir et prier ma visiteuse de sortir.

Cette porte est reconstruite d'une tapisserie qui permet difficilement d'en trouver le bouton. Tandis que ma main le cherchait, j'entendis soudain une formidable détonation. En même temps je ressentis un choc violent derrière la tête, qui me fit chanceler. Ma visiteuse avait tiré sur moi un coup de revolver et la balle m'avait atteint au-dessus de la nuque, venant s'écraser sur l'occipital. En sentant le coup j'avais aussitôt porté la main à ma tête et je m'étais très bien rendu compte que le projectile n'avait pas pénétré dans le crâne. J'avais à peine eu le temps de revenir de mon émotion que Mme Kamper, qui se trouvait derrière moi, d'un coup de son revolver, avait déjà tiré deux nouveaux coups de revolver. Heureusement les projectiles ne m'atteignirent pas. La première balle vint s'aplatir contre la bibliothèque, et la seconde contre un meuble placé près de la porte que j'avais enfin réussi à ouvrir.

D'ailleurs, au bruit des détonations, mon domestique était accouru et ce fut lui qui, aidé du concierge, désarma la meurtrière.

C'est si, malgré le drame, était restée très calme. Une fois désarmée, elle s'était dans l'anti-chambre sur une chaise, et c'est là qu'elle attendait, gardée à vue, l'arrivée du commissaire de police du quartier, qu'on était allé prévenir sur l'indication de mon propriétaire, M. Risler, maire du 7^{me} arrondissement, lequel, au bruit des détonations, était rapidement descendu dans mon appartement.

En même temps, on courut chercher mes amis et confrères MM. Georges Guinon et Delbat. Quelques instants après, ils se trouvaient auprès de moi et réussissaient à extraire la balle dont j'avais été frappé.

Les soins qu'ils me donnèrent me permirent une heure plus tard de recevoir le commissaire de police et de lui faire comme je viens de le faire, le récit de l'attentat dont je venais d'être victime.

Le reporter ayant demandé à M. Gilles de la Tourrette si, à son avis, Mme Kamper est atteinte d'aliénation mentale :

—Pour moi, répond le docteur, cela ne fait pas de doute ; et bien que je ne connaisse pas cette femme et ne l'aie jamais vue, lorsque, hier soir, j'ai causé dans mon cabinet, je me rendais très bien compte que j'avais devant moi une déséquilibrée.

Le reporter prend alors congé de M. Gilles de la Tourrette dont l'état à moins de complications imprévues, n'inspire aucune inquiétude.

Comme on l'a vu plus haut, c'est M. Prélât, commissaire de police du quartier St Thomas-d'Aquin, qui a fait l'enquête sur la tentative de meurtre dont M. Gilles de la Tourrette a été victime et qui a procédé à l'arrestation de Mme Kamper.

Il était sept heures et demie quand M. Prélât s'est rendu au domicile de M. Gilles de la Tourrette. En présence de Mme Kamper, le magistrat a dressé rapidement un plan des lieux et a retracé la scène du meurtre. Puis après avoir reçu la déclaration du blessé, il a fait conduire à son commissariat Mme Kamper pour lui faire subir un interrogatoire.

Un médecin, qui s'est mariée en 1886 à M. Kamper dont elle vit séparée de fait, se nomme, de son nom de jeune fille, Laurence. Le coq. Elle est née à Poissy (Seine-et-Oise) et est âgée de vingt-neuf ans. C'est une grande femme brune, svelte, aux traits réguliers, portant élégamment une toilette en bure noire. L'aspect est séduisant et gracieux à la fois. Elle s'exprime avec facilité. Aux questions qu'elle a posées M. Prélât, Mme Kamper s'est bornée à renouveler les explications qu'elle avait fournies à M. Gilles de la Tourrette pour justifier la demande

d'argent qu'elle lui faisait :

Je suis entrée, a-t-elle déclaré, à la Salpêtrière l'année dernière au mois d'août. Je suis restée six semaines dans cet hospice. Les médecins ont profité de ma maladie nerveuse pour se livrer sur moi à des expériences qui ont aggravé mon état et m'ont mise dans l'impossibilité d'exercer mon métier de couturière. Depuis cette époque, je suis d'ailleurs impropre à tout travail, et c'est justice que les auteurs de cette incapacité me nourrissent aujourd'hui.

Mme Kamper a ajouté qu'elle était allée chez M. Gilles de la Tourrette comme elle serait allée chez un autre médecin ayant été en fonctions à la Salpêtrière.

L'arme dont s'est servie Mme Kamper pour tirer sur M. Gilles de la Tourrette, est un revolver du calibre de 7 millimètres, à six coups. Il était chargé de cinq balles seulement quand elle en a fait usage. Cette arme a été saisie par M. Prélât et mise sous scellés, ainsi que les trois balles retrouvées au domicile de M. Gilles de la Tourrette, parmi lesquelles celle extraite de la blessure de la victime.

Au moment de son arrestation, Mme Kamper, qui a déclaré au commissaire qu'elle était dans le plus absolu dénuement, n'avait sur elle aucun argent. Dans ses poches se trouvaient seulement quelques lettres et des articles de journaux concernant l'hypnotisme. A minuit Mme Kamper, son interrogatoire terminé, a été envoyée au dépôt.

Dans son interrogatoire, Mme Kamper avait déclaré qu'elle habitait, 52, rue de Cléry, à l'hôtel de France. Dans la matinée, M. Prélât s'est présenté à cette adresse pour y faire une perquisition. L'inculpée occupait en effet dans cet hôtel, depuis trois semaines, une chambre plus que modeste située au 6^{me} étage ; mais ces jours derniers, elle avait quitté l'hôtel, disant qu'elle allait chez une amie ; depuis lors, Mme Kamper n'avait pas reparu, au grand étonnement de son hôtelier auquel elle se trouvait à devoir une somme de 36 fr. 50.

La perquisition faite par M. Prélât n'a donné aucun résultat. Dans la chambre, le magistrat a seulement trouvé une chemise et un parapluie.

ÇA ET LA.

On sait que ce sont les torys de Montréal qui, avec les propriétaires de l'Asile de Beaufort, ont aidé le gouvernement De Boucherville à se maintenir au pouvoir le 8 mars 1892.

Il n'en est que plus intéressant de voir ces mêmes torys de Montréal signer en ce moment une requête à l'hon. trésorier Hall pour lui demander de résigner son mandat.

Le député qu'inspire l'administration Taillon dans le monde des affaires est si général que personne ne refuse de signer. Le *Journal* raconte que la requête porte les signatures de tous les marchands de la partie commerciale de la métropole : les rues St-Jacques et McGill.

Allons-nous avoir une crise ministérielle ?

L'opinion du *Monde*, journal conservateur, sur la situation :

« La situation politique est fort embrouillée. On parle ni plus ni moins que d'élections générales à courte échéance dans la province de Québec.

« Le conseil législatif refusera-t-il les subsides ? Ça paraît être l'opinion générale. »

Le *Free Press* d'Ottawa, établit comme suit le bilan des opérations financières de M. Foster d'après les comptes publics.

Il n'y a pas de surplus, et les prétentions de M. Foster sont insoutenables, parce que, s'il y avait eu surplus, la dette brute n'aurait pas monté de \$295,334,274 à \$300,054,254, et la dette nette n'aurait pas augmenté de \$549,625 pendant l'année.

Le revenu total perçu en 1892-93 a été de \$38,168,608 ; les dépenses totales se sont élevées à \$40,704,853, dont \$36,814,052 seulement ont été portées aux dépenses ordinaires.

En un mot, l'excédent réel des dépenses sur les recettes a été de \$2,536,245.

Pour les

Douleurs

Sciaticques

Essayez une application de

et Neuralgiques

D. & L. MENTHOL

PIASTER

ENLEVE LA DOULEUR MAGIQUEMENT.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ARTHABASKAVILLE 11 JANVIER 1894.

PROROGATION DE LA LEGISLATURE PROVINCIALE.

La session de la législature a été prorogée lundi dernier.

Comme résultat pratique, cette session est à peu près nulle; elle aura cependant servi à faire connaître de valeur de ce gouvernement des honnêtes gens.

L'affaire de l'Asile de Beaufort est une odieuse transaction qui, si nous prenons l'opinion du *Daily Witness* qui est un journal indépendant, fera perdre tout près d'un million à la province, lorsque nous aurons fini de payer. Jamais nous aurons aucun gouvernement n'aurait osé demander aux Chambres la sanction d'un acte aussi malhonnête et aussi désastreux.

Ce n'est pas étonnant qu'il ait d'abord été consenti sans prendre l'avis des chambres, et il fallait une majorité servile pour le sanctionner.

L'énergie avec laquelle nos amis ont fait la lutte, a fait connaître tout l'odieux de cette transaction, et l'opinion publique est parfaitement fixée sur la valeur des ministres provinciaux maintenant.

Les efforts du gouvernement pour établir l'équilibre dans nos finances, ont été impuissants; et il faut conserver la taxe à peu près entièrement.

Le conseil législatif qui avait mérité une bonne note par son opposition dans l'affaire de l'Asile de Beaufort, a finalement transigé avec la Chambre et les concessions faites équivalent presque à une capitulation.

Le Gouverneur Général au Banquet de la Chambre de Commerce à Toronto.

—Les remarques de lord Aberdeen au banquet de la Chambre de Commerce ont été fort remarquées. Voici quelques-unes de ses paroles :

« J'espère qu'Ontario va se faire un devoir d'étouffer tout ce qui respire la bigoterie et l'intolérance. (Bruyants applaudissements). J'espère que votre province cultivera cet esprit large de la tolérance et de la sympathie qui résulte nécessairement d'une vraie civilisation et d'un véritable christianisme. (Vifs applaudissements).

« Dans une circonstance importante, mon éminent prédécesseur Lord Dufferin disait :

« Divisés comme vous l'êtes en différentes puissances confessionnelles, dont aucune n'a titre à réclamer la prépondérance, mais dont chacune compte pour adhésions des masses énormes de population, que pouvez-vous espérer en dehors d'une clémence mutuelle et d'une généreuse libéralité de sentiment ? » (Appl.) C'est par l'application dans les affaires publiques, aussi bien que dans la vie privée, de ce principe de tolérance religieuse, que nous arriverons à cet état de bonheur, d'égalité et de paix vers lequel nous aspirons tous. (Appl.) Je désire ardemment que jamais rien en Ontario ne prédomine qui impliquerait un esprit contraire à cette tolérance et à cet esprit large, compréhensif et sympathique qui est la meilleure forme du patriotisme. » (Longs appl.)

LE BANQUET A l'Hon. W. Laurier.

Hommage des citoyens de Québec au chef libéral

De l'aveu de tous ceux qui étaient présents : — et la présence de plus d'un conservateur garantissant l'impartialité de ce verdict — il était impossible de concevoir un spectacle plus brillant et plus enthousiaste que le banquet de jeudi soir au Château Frontenac.

L'action et le théâtre étaient dignes l'un de l'autre, d'une beauté et d'une grandeur indescriptibles. C'était le premier banquet public donné au Château Frontenac; d'instinct de suite que la splendeur en a littéralement ébloui ceux qui mettaient le pied pour la première fois sur les mosaïques de tuiles d'un des plus beaux grands hôtels du monde.

Le banquet a commencé à 7,30 h. du soir. En quelques instants, la salle à manger de l'hôtel s'est littéralement remplie. Deux cent cinquante convives ont pris place autour de tables somptueuses, aux sons d'un excellent orchestre dissimulé dans une pièce attenante.

Les tapisseries murales, style 15^{ème} siècle, pleines de chevaliers et de châteaux féodaux, le monumental manteau de cheminée qui abritait la table d'honneur, formaient un cadre superbe à cette scène animée. On se serait cru reporté à l'époque des preux. L'éloquence qui allait éclater dans quelques instants devait être au diapason de cette mise en scène d'une beauté antique.

L'hon. M. Laurier, à son entrée dans

la salle, suivi des membres du comité reconnaissables à la cocarde rouge qui ornait leurs boutonnières, et chaque fois qu'il s'est levé ou qu'on a prononcé son nom, a été l'objet d'ovations interminables.

L'hôte de la soirée occupait naturellement la place d'honneur, ayant à sa droite son honneur le maire Fremont, à sa gauche l'honorable H. G. Joly de Lotbinière, le distingué président du banquet; puis les honorables MM. F. Langevin, Marchand, D. A. Ross, Cormier, Sylvestre, et M. Tarte, M. P., Lavergne, M. P., Fitzpatrick, M. P., Stephens, M. P., Richard Turner, les deux secrétaires MM. G. Milville de Chêne, M. P., et le lieutenant-colonel G. Rolt White. Les autres membres du comité, députés et hommes politiques occupaient des places d'honneur aux autres tables.

A 9 heures, les secrétaires donnèrent lecture de lettres d'excuses extrêmement bien dites de sir Oliver Mowat, premier ministre d'Ontario; de l'hon. M. Fielding, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse; de l'honorable M. Blair, premier ministre du Nouveau-Brunswick; de l'honorable M. Peters, premier ministre de l'île du Prince-Edouard; du Dr Rinfret, M. P., du Dr Guay, M. P., de l'honorable Jos. Sheehy, M. P., Chacun de ces noms est salué de hurrahs.

L'honorable M. Joly de Lotbinière donne alors le signal des toasts. Il lève son verre à la Reine, à Son Excellence le gouverneur-général, à Son Honneur le lieutenant-gouverneur. On ne peut pas dire que ces toasts ont été bûes en silence, car un triple tonnerre d'acclamation salua chacun de ces noms respectés : Victoria! Aberdeen! Chapeau! Ovation qui dure plusieurs minutes lorsque le président propose : Notre hôte! M. Joly de Lotbinière accompagne ce toast favori d'une allocution, courte mais éblouissante, dont voici au reste le texte :

DISCOURS DE L'HON. H. G. JOLY DE
LOTBINIÈRE.

En offrant ce banquet à l'hon. M. Laurier, les citoyens de Québec se font plus d'honneur à eux-mêmes qu'ils n'en font à M. Laurier.

Nous l'avons suivi, sinon en personne, au moins de cœur, dans sa marche triomphale non seulement dans les différentes Provinces de la Péninsule, mais aussi chez nos voisins des Etats-Unis, nous sommes réjouis de ses succès, nous avons éprouvé une vive reconnaissance pour tous ceux qui l'ont reçu avec tant d'enthousiasme, car, si M. Laurier appartient au Canada tout entier, nous ne pouvons pas oublier qu'il nous appartient surtout à nous, citoyens de Québec.

Enfin, notre tour est venu. Aujourd'hui, nous venons montrer que nous aussi, citoyens de Québec, nous savons apprécier le dévouement et le courage de celui qui, depuis tant d'années, lutte si héroïquement pour le bien du pays.

M. Laurier va vous exposer les principes sur lesquels il s'appuie avec une fermeté inébranlable, et je ne veux pas retarder plus longtemps le moment où vous aurez le plaisir d'entendre sa voix éloquent.

Comme le discours de M. Laurier est pour ainsi dire un discours programme, nous le publierons en entier dans nos colonnes. C'est non-seulement un discours important au point de vue politique, mais c'est aussi un morceau de haute éloquence.

Behos de la Chambre.

PROROGATION.

Le grand événement est le dénouement de l'affaire de l'Asile de Beaufort.

Le Conseil législatif vient de trancher le noeud gordien de cette manière. Le bill du contrat de vente est abandonné. Celui passé avec les Seurs pour la garde des aliénés à \$100 par tête est adopté, en retranchant les clauses 10 et 11 qui pouvaient à ce que le gouvernement devienne propriétaire de l'Asile. Ainsi le gouvernement reçoit de la Législature définitive l'acte d'achat de cette propriété.

Ce qui est plus grave, c'est que l'emprunt de \$500,000 à la *Standard Assurance Company* est aussi ratifié. Ce qui signifie que le crédit de la Province est engagé pour une somme considérable, sans la moindre garantie en retour. C'est le gouvernement qui garantit l'emprunt et il n'a aucune garantie lui-même.

L'affaire n'en est que plus scandaleuse, et l'imbroglio que plus compliqué.

Mieux que cela : le bill de la vente n'est pas ratifié, et le bill validant les quittances des vendeurs l'est ! Tout cela demande explication.....

On expédie à la vapeur ce qui reste sur l'ordre du jour. Plusieurs bills restent sur le carreau.

Ceux qui passent sont :

Le bill de M. Angé réglementant la fermeture des magasins ;

Celui de M. Tellier, réduisant de quatre ans à trois le stage des étudiants en droit ;

Bill des dentistes, avec amendements limitant à trois ans le temps d'études.

Bill de M. Panneton sur les privilèges des voyageurs et bucheurs.

Bill de M. Angé sur les privilèges des constructeurs

Bill du même sur les maîtres et serviteurs, amendé par le Conseil législatif.

Bill massacrés :

Ceux de M. Angé sur les licences, sur les heures de travail dans les boulangeries, et à propos de la loi des jurés.

Celui de M. Beauchamp pour abolir le tarif des avocats.

Le gouvernement arrive comme de coutume à la dernière minute avec des mesures très importantes.

D'abord, les résolutions de M. Nantel sur les subventions aux chemins de fer, accordant \$100,000 au syndicat du chemin de fer Montréal et Sorel, plus \$4,147 en remboursement d'autant dépensé par le séquestre en réparations sur le chemin, et \$10,000 pour conclure des arrangements en vue d'amalgamer le chemin avec le Grand Oriental.

Les résolutions accordent aussi \$100,000 à la compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean pour l'embranchement de Chicoutimi, à condition qu'elle renonce à ses \$157,000 de subside sur l'embranchement de la Tuque.

Elles coupent les vivres, c'est-à-dire annulent les subventions de vingt-cinq à trente entreprises de chemins de fer, entre autres la section de St-Joachim à la Malbaie, le chemin de fer de Matane, etc. Pas un sou pour les autres.

Il était évident que les ministériels voulaient en finir au plus vite, mais M. Mercier n'a pas laissé passer, sans protester, le bill de M. Villeneuve, amendé par le Conseil législatif de manière à ce que le maire soit élu par le peuple.

L'hon. M. Mercier a proposé en amendement qu'un message soit envoyé au Conseil législatif l'informant que la Chambre ne concourt pas dans ces amendements.

Bien que M. Taillon fasse tonner sa grosse voix en faveur de l'amendement autocratique voté par le Conseil, la Chambre adopte les vues de M. Mercier. Le vote a donné 32 pour l'amendement Mercier et 22 contre.

M. Hall a ensuite proposé l'adoption du bill des subsides, mais M. Mercier s'y est opposé et a demandé d'attendre que le Conseil ait retiré son amendement au bill de Montréal.

La Chambre a ajourné *suivant bon plaisir*, en attendant la décision du Conseil.

Le message de l'Assemblée a été transmis au Conseil, mais nos graves conseillers législatifs ont ajourné avant d'en venir à une entente.

Québec, 8 janvier 1894.

L'Assemblée législative s'est réunie à onze heures ce matin et, sur motion de l'honorable M. Beaulieu, le projet de loi concernant la charte de Montréal a été remis sur les ordres du jour.

L'honorable M. Hall propose que la Chambre invite le Conseil législatif à reconsidérer sa décision.

Adopté.

Puis la séance est levée.

A trois heures, le Conseil se réunit à son tour. Sur la division suivante, l'amendement pour faire élire le maire de Montréal par le conseil de ville est retiré :

Pour l'élection par le conseil — Les honorables MM. Sharples, Starnes et de La Bruère — 3.

Contre — Les honorables MM. Marcell, Archambault, Provost, Gilman, Sylvestre, Tourville, Ward et D. A. Ross — 8.

Le maire sera donc élu par le peuple et la ville aura sa gare de l'Est.

PROROGATION

A 3,60 heures, le lieutenant-gouverneur a fait son entrée au Conseil, entouré d'un brillant état-major, et donne lecture du discours du trône.

Le lieutenant-gouverneur a donné sa sanction à 156 bills adoptés durant la session.

M. Eugène Crépeau.

Mr Crépeau, dans *La Minerve* de lundi dernier, publie une lettre sous sa signature. Mr Crépeau est moins malin quand il ôte son bouchier. Cette lettre, quoique très anodine, est cependant longue, et je n'entreprendrai pas de répondre aujourd'hui à tous les sujets qu'elle mentionne.

J'ai porté des accusations très graves contre M. Crépeau, et il dit qu'il ne condescend pas à discuter ces choses dans un journal. Il me suggère de le traduire devant le conseil de la section du barreau d'Arthabaska. Mr Crépeau sait parfaitement que ce moyen est impraticable. Le barreau d'Arthabaska est très peu nombreux, et parmi les membres qui composent son conseil, quatre au sept seraient récusables. Or, comme il faut la majorité des membres du conseil pour former un quorum, Mr Crépeau n'ignore pas qu'il indique là une impossibilité.

Si je n'ai pas dit que la stricte vérité sur son compte, qu'il me traduise devant les tribunaux et me fournisse l'occasion de prouver mes avancées !

Un homme qui pose en champion de la morale et qui se dit le grand ami des curés, ne peut pas rester un instant sous le coup, même du plus léger soupçon, autrement ces messieurs devront se convaincre qu'il n'est qu'un vil pharisien.

Il me semble que Mr Crépeau déjà ne tient pas autant à sa fameuse enquête; il dit qu'il l'obtiendra sans peine si M. le juge Plamondon n'y fait pas mettre d'obstacles. Allons donc, maître, les obstacles ne peuvent venir que d'une recrudescence de votre part, ou de ce que le gouvernement n'aurait pas assez foi en vous pour risquer les dépenses de cette enquête.

NOTES LOCALES.

M. et Mde L. U. Talbot de St Joseph Beauce sont retournés le 4 janvier courant, après avoir passé une quinzaine de jours ici.

Mlle Alida Leblanc, fille de notre concitoyen, M. Calixte Leblanc, est partie pour Montréal, le 9 du courant. Elle entre au couvent de la Congrégation, où elle doit prendre le voile; M. Leblanc est allé reconduire sa fille.

—Madame Fiset de St Hyacinthe et Mde Manseau de Québec étaient en visite chez leur père, M. Calixte Leblanc, dimanche dernier.

Notre ami, M. C. Barromé Lavigne de Lambton est venu passer une partie de l'hiver ici.

Mlle Corinne Davelty de Ste Anne du Sault était en promenade ici, dimanche dernier.

Le Révérend Père Primeau, Jésuite, nous a donné le sermon, le jour des Rois.

Nos amis, MM. Ferdinand Beauchesne et L. P. de Courval ont été élus par acclamation conseillers d'Arthabaskaville.

La fabrique de St Christophe a gagné au-delà de \$30.00 à la vente des bancs faite dimanche dernier sur le prix que ces bancs se payaient auparavant.

M. Charles Dupont Hébert, grand député de la C. M. B. A., de Trois-Rivières, et M. Wilfrid Camirand, député du district et avocat de Nicolet, ont installé lundi soir à Victoriaville, les officiers de cette société. Nous avons eu leur visite à nos bureaux lundi. Ils sont retournés mardi matin.

Nous apprenons avec regret le décès de Mde Elisée Martel de ce village.

M. Charles Groleau, rentier décédé à Victoriaville en décembre dernier, a laissé une fortune de \$15,000 qu'il a donnée à ses 2 frères et à ses 2 sœurs.

M. Hyppolite Groleau de St Octave de Métis, un des légataires de feu Chs Groleau, est gravement malade.

M. Linière Taschereau, avocat, de St Joseph, Beauce, est ici aujourd'hui.

M. le curé Grenier doit terminer aujourd'hui, la visite du village. C'est M. Ferdinand Beauchesne notre nouveau marguillier qui l'accompagne.

M. Antonio de Courval, curé de St Samuel de Horton, était en ce village lundi dernier, avec MM. Joseph Boisclair, Adolphe Gagnon et Gamélis Désilets, syndics d'église de sa paroisse.

M. Venceslas Dionne, marchand de St Paul de Chester, était en ce village mercredi dernier.

MM. F. T. Savoie de Somerset, Georges Turcot et W. D. Houle de Ste Julie, et M. Nazaire Olivier, avocat de Québec étaient ici hier.

—On se plaint à Stanfold que L'Union manque de faits divers venant de nos endroits. Les nouvelles ne manquent pas, c'est plutôt le temps de les expédier au journal qui fait défaut. Nous allons nous reprendre un peu cette semaine et les lecteurs de L'UNION à Stanfold vont en avoir à leur goût.

—D'abord l'élection du marguillier. C'était d'être une grosse affaire. Heureusement que tout a été comme à l'ordinaire et un brave et honnête homme, M. Calixte Dion a été choisi. Nous le félicitons sincèrement. En devenant marguillier, M. Dion se trouve à abandonner le chœur de l'orgue qui n'en a pourtant pas trop, car M. Dion, était certainement un chanteur de mérite et un des plus anciens au chœur, si nous ne nous trompons pas.

Les élèves des Stanfold aux différentes maisons d'éducation sont repartis pour continuer leurs études. Le fils de M. Morel, Raoul, est parti pour Sherbrooke. Le fils de M. Baril pour Québec, celui de M. Jutras pour Arthabaska ainsi que le jeune Proulx, et Mademoiselle Bordeleau pour le couvent de Stanstead. Nous leur souhaitons la santé et le goût des études.

—C'est avec chagrin que nous apprenons la maladie assez grave de notre ami Elisée Matte. Il y a eu consultation vendredi dernier entre les docteurs Brassard, et Garneau et le Dr Catellier, de Québec, mardi à cet effet.

—Beaucoup de maladie dans le village, aussi les enfants meurent-ils dans une proportion très grande; assurément ce n'est pas une juste proportion avec la population. Il ne serait peut-être pas inopportun de la part du conseil d'hygiène de voir quelles sont les maladies qui courent et si elles tombent dans la catégorie de celles qui demandent à être isolées. Avis à ceux qui ont des enfants.

—Grande excitation dans le village au sujet de l'orgue. On se demande avec anxiété qui en sera le titulaire et on se demande surtout, qui a demandé à en avoir la direction. Il n'y a pas de quoi à tant s'alarmer, car nous croyons savoir que rien ne sera changé. Est-ce bien, est-ce mal? Nous n'avons pas à nous prononcer. Ceux qui ont l'affaire en mains feront sans doute de leur mieux.

—Messe solennelle le jour des Rois. Officiant, le Révérend M. Désilets, vicaire avec M. Bourbeau et Poisson, ecclésiastiques comme diacre et sous-diacre. Le sermon a été donné par M. Désilets.

—Le Dr P. U. Garneau, a perdu le 3 janvier l'ainé de ses enfants : Joseph Uldéric Armand, après quelques jours de maladie seulement. Il a été enterré dans le cimetière de la paroisse, vendredi à trois heures. Beaucoup d'étrangers, de parents et d'amis ont assisté au service, témoignant par là leur sympathie à la famille dans le deuil. Les Dames et les jeunes filles de Princeville méritent des félicitations pour leur empressement à se rendre utiles dans ces circonstances.

Hotel Morel : — M. Bédard, Lorette; le notaire A. G. Paradis, de Québec; H. H. Guay, Victoriaville; M. Barrill de Forest Dale; les deux M. Roberge, d'Halifax, le représentant de la maison Garneau & fils, M. Garneau de Québec; le Dr Catellier, appelé auprès de M. Elisée Matte. Samson, L'Heureux, Giguère, Levasseur et Girouard.

—Nous apprenons que notre vieil et brave ami M. Louis Prince est assez gravement malade. Ses amis forment des vœux pour son prompt rétablissement.

—M. Henry Voyer, qui avait été souffrant prend du mieux. M. Voyer à 85 ans et est très bien conservé.

—Notre ami M. Jos. Baril est complètement remis d'un commencement de rhumatisme qui l'a fait bien souffrir.

Victoriaville.

L'Assemblée régulière et mensuelle de la Société Saint. Jean-Baptiste du mois de janvier aura lieu le dimanche 14 courant à l'issue de la Grande-Messe à la salle de la dite société dans la bâtisse de l'hôtel de ville.

Victoriaville 8 janvier 1894.

Par ordre, C. A. RIVIÈRE, Sec.-Arch.

—Statistiques sur la paroisse de Ste Victoire pour 1893, Baptêmes, 88; mariages, 19; sépultures, 55.

Population de Ste Victoire, 1950 âmes, dont 1275 communicants.

Population de la campagne, 875 âmes, et 550 communicants.

La population de Ste Victoire a augmentée de 92 personnes en 1893.

—La quête de l'Enfant Jésus pendant la visite paroissiale à Ste Victoire a produit la somme de \$120.

—Dimanche, le lendemain des Rois, le révérend P. Jésuite A. Primeau, a donné le sermon à Ste Victoire.

—M. Arthur Tourigny, fils de M. Paul Tourigny, est parti pour Montréal la semaine dernière, pour suivre les cours du Business Collège.

St Adrien d'Irlande

Plusieurs jeunes gens des vieilles paroisses de la Beauce viennent acheter des terres ici; cela va donner un peu plus d'activité à notre jeune paroisse.

—Il se fait ici beaucoup de bois de commerce, malgré les trois pieds de neige que nous avons dans les bois. M. Roy a installé un moulin à clabard. Il achète maintenant tous les billots.

—Les fêtes du jour de l'an se sont passées bien gaîment en certains endroits de notre paroisse. Nous profitons de cette occasion pour souhaiter à l'Union bonne et heureuse année.

—Le père de Mr Carignan marchand de notre village est décédé ici le 27 dec, dernier et a été transporté à Ste Sophie, sa paroisse natale. Nos sincères condoléances à sa famille éplorée.

St-Julie.

—Mess. Ls. Lafferrière et Cyrille Thibodeau ont été élu unanimement conseillers, lundi, le 8 courant.

—M. E. Palmer prend un peu de mieux.

St-Mélène de Chester.

MARIAGE.—Le 8 courant M. Philippe Lambert conduisait à l'autel, Mlle Laroche, fille de M. Jacques Laroche.

NAISSANCE.—Le 2 courant, Mde Désiré Alain, un fils. Parrain et marraine : M. et madame Théophile Alain.

St-Louis de Blandford.

—Statistiques de l'année 1893. Baptêmes 19; sépultures, 15, dont 6 d'adultes; mariages, 11.

—Au premier de janvier 1894, il y avait 79 familles donnant 316 adultes et 148 enfants, population : 464 âmes.

Ham-Nord.

NAISSANCE.—Le 4 courant, Madame Pierre Comtois, une fille. Parrain et marraine, M. Wilfrid Blais et Delle Edouardina Béliveau.

—Jeudi, 4 janv. les funérailles de Mde Angéline Fréchette, épouse de Henri Alexis Demers ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La levée du corps a été faite à la demeure de la défunte par le Révd M. Bellemare, curé de St Paul de Chester. Le Révd M. Laperrière, curé de Ste Hélène de Chester a chanté le service. L'absoute a été faite par le Révd M. Lemire curé de la paroisse.

Tingwick.

—M. le curé Jutras gravement indisposé depuis quelques jours, se rétablit peu à peu. Dimanche, le 7 janvier courant, quoique faible-encore, il nous a donné le prône et en même temps, il nous a adressé ses souhaits pour l'année 1894.

Le même jour après vêpres avait lieu une séance du cercle agricole; après délibération, on y a décidé d'acheter deux bœufs reproducteurs, un de race " Jersey " et l'autre de race " Durham, " MM. Honoré Cantin et Chs H. Walsh ont été nommés pour faire ces achats.

—A l'assemblée des francs tenanciers de St Patrice de Tingwick pour l'élection d'un marguillier, M. P. D. Larivière, marchand a été nommé unanimement à cette charge.

—M. David Leblanc, autrefois de Tingwick et ancien conseiller de la municipalité de Ancien est décédé aux Etats-Unis dans les derniers jours de décembre. Malgré sa robuste constitution, M. Leblanc a succombé après quelques jours de maladie et cette mort si prompte a fort surpris ses parents et amis de Tingwick.

—MM. Pabbés F. Cantin, A. Jutras et N. Désilets du séminaire de Nicolet en visite chez M. le curé pendant les vacances de Noël, sont repartis au commencement de cette semaine pour leur Alma Mater.

—Lundi, le 8 janvier, M. Pierre Lambert, second fils de Modeste Lambert conduisait à l'autel, Mlle Plante, fille de Moïse Plante. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Ferdinand Cantin, cousin du marié.

Sainte-Elisabeth.

—MM. Joseph Proulx et Ernest St Germain de St Pie de Guire, MM. H. Forcier et son frère Ar. Forcier et T. Tessier de St Bonaventure et M. Emile Théroix de St Cyrille étaient ici le jour des Rois, en visite chez M. Nazaire Forcier.

—M. Médore Poisson qui a une propriété à Somerset est descendu de Amesbury, Mass. Il est venu payer le dernier terme de sa propriété. En quatre ans, il a payé \$1200.00; c'est difficile d'en faire autant ici.

—M. et Mde Bourgault étaient en visite dimanche, chez MM. Joseph et Jean Bourgault.

POUR VOUS

Dr. L. Emulion.

Prix à temps entiers les plus cas de Rhumes, toux, Asthme ou irritation chronique du nez et des poignets.

US un fort compte de médecin.

US manque de confort.

PARONEZ des gages.

Terres à vendre

Deux belles terres dans le No. 2 du 7^e rang de Tingwick, dans la paroisse de St Paul de Chester, contenant 180 acres de terre en superficie, bâties toutes deux de maisons, granges et étables avec un aqueduc à chaque grange et chaque maison. Il y a 140 acres en culture de terre de 1^{re} qualité. Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire, EDMOND PODRIER, St Paul de Chester.

Ou à L. Lavergne, notaire, Arthabaskaville.

LA MALEDICTION D'UN PERE

Par EMILE RICHEBOURG.

Ce roman dont la renommée est inattaquable, a obtenu un immense succès en France et obtiendra certainement un autre succès comparable au Canada.

Les scènes qui s'y déroulent sont très émouvantes et attendrissent le cœur le plus endurci. Il est impossible de lire ces pages écrites dans un style admissible et charmant sans verser d'abondantes larmes.

Cet ouvrage contient 396 pages et est imprimé sur beau papier.

35c. le volume.

S'adresser à LOUIS BELAIR, No. 35, rue St-Gabriel, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC } Cour Supérieure.

District d'Arthabaska. } No. 118.

Marcel Poisson, cultivateur, et Phélie Fournier, son épouse, de lui dûment autorisée, tous deux de la paroisse de St Paul de Chester, Demandeurs.

vs.

Elisée Poisson, ci-devant de la paroisse de St Christophe d'Arthabaska et maintenant absent de cette Province, Louis Poisson, du village d'Arthabaskaville, Albert Poisson et Léonce Poisson, tous deux de la paroisse de St Calixte de Somerset; Edouard Poisson, du

Ste-Sophie, (Meg.)

—Jeudi, le 8 courant MM. Alfred Brisson et Clovis Pellerin ont été élus conseillers pour la municipalité du canton d'Halifax Nord.

—M. et Mde Damase Gosselin et M. et Mde Alfred Plante de Thetford Mines étaient en promenade ces jours-ci à Ste Sophie.

—M. et Mde Alfred Doucet de Thetford Mines étaient dimanche dernier en promenade chez M. Modeste Doucet de Ste Sophie.

—M. et Mde Siméon Larochelle d'Ireland étaient en visite dimanche dernier chez M. François Bergeron.

—Le Révd M. Pierre Thérberge, assistant du Révd M. Charles Richard, curé de Ste Sophie, a terminé dimanche la visite de la paroisse.

Somerset.

—L'année 1894 s'annonce sous de mauvais auspices si l'on considère le grand nombre de décès survenus dans notre paroisse depuis le 1er janvier.

—Jeudi dernier, nous apprimes la mort de M. A. E. Brunel, marchand de ce village, un des plus anciens et des plus respectés citoyens de Somerset. Ses funérailles ont eu lieu lundi au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le défunt était âgé de 73 ans.

—Un autre vieux et respectable citoyen vient de disparaître de cette paroisse dans la paroisse de M. Joseph Paradis décédé presque subitement lundi dernier. Nous n'avons pu apprendre ni l'âge ni le jour des funérailles du défunt.

—Notre ami M. Edouard Lafontaine a eu la douleur de perdre dimanche dernier l'aînée de ses filles, Marie Anne Catherine. La petite défunte était âgée de 5 ans et sa sépulture a eu lieu mardi.

—Une autre aimable et gentille petite fille a été ravie à l'affection de ses parents Germaine, enfant de M. Ed. Dubois comptable de la banque Jacques Cartier est décédé lundi soir à l'âge de 7 ans. Sépulture, mercredi après-midi.

St-Valère de Bulstrode.

—Samedi, le 6 janvier courant, le pont Lemire a été sous le poids de la neige et de la glace. Le conseil a payé \$750.00 pour ce pont et il n'a duré que 14 mois, avis aux entrepreneurs de ponts.

—Il y a une séance spéciale du conseil convoquée pour vendredi à 1 heure.

—Le thermomètre marquait 38 degrés en bas de 0 à 7 heures ce matin.

St-Albert de Warwick.

—M. Albert Laine a obtenu le prix de vingt piastres que le gouvernement accorde au meilleur site.

—A une assemblée du cercle agricole tenue le 3 courant, ont été élus directeurs : MM. F. Marcoux, A. Martel, Joseph Ducharme, P. Langlois, A. L'abbé, N. Rousseau, I. L'abbé.

A une assemblée des directeurs du cercle tenue le 7 courant, M. F. Marcoux a été réélu président, et M. Albert Laine nommé secrétaire trésorier.

Le cercle a reçu l'octroi du gouvernement qui est de \$33.33.

Il y a plusieurs cas de grippe par ici.

MARIAGE.—Cette semaine M. O. Martel, fils de M. Augustin Martel, conduisait à l'autel, mademoiselle Demers, fille de P. Demers de St Norbert.

Haverhill, Mass.

—Dimanche, le 7 courant, les MM. Epiphane Gagnon de Salem, et Joseph Gagnon de Lawrence se réunissaient chez M. Hector Gagnon de cette ville pour rencontrer leur sœur Jeanne venue de New-York passer quelques jours de ces belles fêtes où on aime tant à se rencontrer en famille, ces jours-là.

La journée fut des plus agréables. On s'amusa avec quelques amis, à causer, chanter et rire, jusqu'à une heure assez avancée de la nuit où chacun se retira emportant avec soi un bon souvenir de cette agréable soirée, passée à la "Canadienne."

Lundi midi, les frères et sœur Gagnon se rendaient à Lawrence rendre visite à leurs amis, entr'autres les MM. Vachon, Proulx, St Louis et Houle tous anciens citoyens de Stanfold, et comme on doit le penser furent reçus avec une bienveillante cordialité.

De là, ils se séparèrent pour retourner chacun chez eux non pas sans un bien sensible regret. Mais aussi bien heureux de cette rencontre de famille dont ils garderont toujours un bien joyeux souvenir. Tous sont les enfants de M. Ignace Gagnon de Stanfold, Canada.

X.

VICTORIAVILLE.

UNE SURPRISE

Mercredi soir, le 3 janvier courant, a eu lieu à Victoriaville, la séance régulière du conseil de ville. Etaient présents : Son Honneur le maire Paul Tourigny ; Messieurs les conseillers Théotime Blanchet, Paul Lavigne, Joseph Faucher Zéphirin Auger et Joseph Dussault, M. le secrétaire J. N. Poirier et l'auditeur des comptes M. C. A. Rivière.

Après que les affaires de routine eurent été expédiées, M. le conseiller Blanchet, comme doyen du conseil, a, au nom des conseillers et des officiers municipaux présents, invité Son Honneur le maire à les accompagner à l'hôtel du "Prince de Galles" de cette ville où disaient-ils quelques personnes qu'il connaissait bien, aimeraient à le rencontrer. Son Honneur le maire ayant acquiescé à l'invitation formulée par M. Blanchet, au nom des personnes présentes, s'est rendu à l'hôtel.

Aussitôt que M. le maire, fut entré au salon de l'hôtel, M. le conseiller Joseph Dussault lui a l'adresse suivante dont nous avons pu nous procurer le texte.

A PAUL TOURIGNY, Ecr.,

Maire de la ville de Victoriaville.

Il nous est impossible de passer ces jours de réjouissances, sans vous offrir conjointement notre témoignage de sympathie.

Comme à notre ami et concitoyen d'abord et ensuite à notre chef comme maire de la ville de Victoriaville.

Sus votre sage et habile direction, le conseil municipal de cette ville a pu, avec des ressources relativement très restreintes accomplir des améliorations considérables.

Nos rues et nos trottoirs n'ont plus rien à envier aux artères des grandes villes et de plus nous avons maintenant un aqueduc puissant pour l'utilité des familles et la protection de la ville contre les incendies ; et malgré tout cela nos finances municipales sont dans un état que beaucoup de grandes villes pourraient envier.

Tandis que l'on voit la misère et la détresse s'emparer de beaucoup d'ouvriers des grands centres, l'on peut constater avec bonheur qu'il n'en est pas de même ici, car le commerce et l'industrie y sont prospères.

Votre droiture et votre esprit de justice vous ont, monsieur le maire, conquis les sympathies de tous les citoyens de cette ville ; et nous, tout en vous offrant nos meilleurs souhaits à l'occasion de la nouvelle année, nous désirons de tout cœur que vous restiez encore longtemps dans cette charge que vous occupez si honorablement, afin de guider les délibérations de ce conseil dans la justice et l'économie pour le meilleur intérêt de la ville de Victoriaville.

Victoriaville 3 janvier 1894.

Tout surpris qu'il était, Monsieur Tourigny a répondu à cet adresse en termes très émus et a été très heureux dans sa réponse. Puis aussitôt après la réponse de Mons. le maire, la compagnie a passé dans la grande salle de l'hôtel où un splendide banquet était servi.

Nous ne nous arrêtons pas à donner la nomenclature de la quantité et la qualité des mets délicieux qui furent servis à ce banquet ; qu'il nous suffise de dire qu'il avait été préparé par Mad. L. S. Hamel qui, sous le rapport culinaire pourrait rendre des points à bien des cordons bleus.

Inutile de dire aussi que la verve des convives se trouvait excitée par le vin généreux qui leur était servi, s'est donnée libre cours et que les santes et les discours se sont succédés jusqu'à une heure avancée de la nuit.

De telles réunions sont bien faites pour resserer l'union et faire fructifier la fraternité entre les citoyens d'une même place ; et nous sommes certains que Messieurs les membres du conseil de la ville de Victoriaville s'en souviendront longtemps.

COMMUNIQUÉ.

Election de Conseillers le 8 Janvier 1894.

ARTHABASKAVILLE.—Ferdinand Beauchêne, L. P. de Courval.

STE SOPHIE D'HALIFAX.—Alfred Brisson, Clovis Pellerin.

St CHRISTOPHE.—Joseph Daigle, Pierre Deneau.

St PAUL DE CHESTER.—Eusèbe Charrest, Gédéon Poudrier.

St RÉMI.—Ludger Meunier, Jean Huard.

STANFOLD.—Séraphin St Cyr, Alphonse Talbot.

VICTORIAVILLE.—Achille Gagnon, Théotime Blanchet, Zéphirin Auger.

STE VICTOIRE.—Charles Labbé, Honoré Demers.

St NORBERT D'ARTHABASKA.—Louis Roux, Onésime Paris.

St ALBERT DE WARWICK.—J. Bte Bergeron, Aimé Laliberté.

STE JULIE.—Ls. Lafertière, Cyrille Thibodeau.

St VALÈRE.—Adolphe St Laurent, Zéphirin Guilmette.

PRINCEVILLE.—F. E. Jutras, Joseph Rousseau.

St LOUIS DE BLANDFORD.—Jules Leblanc, Victor Dion.

STE CLOTILDE DE HORTON.—Pierre Lacerte, Joseph Lecomte, Frs. Pinard.

SOMERSET.—Grégoire Lafontaine, Phidime Michaud.

PLESSISVILLE.—Pierre Painchaud, Calixte Chabot.

CHESTER NORD.—Arsène Lafond, Louis Nadeau.

STE HÉLÈNE DE CHESTER.—Théophile Alain, Séraphin Labbé.

CHÉNIER.—Chs. H. Walsh, Alexandre Morency.

HAM NORD.—Johnny Larivière, Louis Martin.

STE ELIZABETH.—Léandre Baril, Albert Poisson.

NECROLOGIE.

A la mémoire de J. Uldoric Armand Garneau.—Stanfold.

La nature n'est-elle pas assez triste, avec son cortège de froidures, de neige et de maladies cruelles, sans que la mort vienne se mettre de la partie et nous enlever ce que nous avons de plus cher au monde ; un enfant ?

La route de la vie est-elle déjà si riant ; le dur chemin de chaque jour vers d'autres destinées meilleures est-il déjà si beau, qu'il faille à chaque pas voir tomber les roses, se dessécher les fleurs et s'assombrir le ciel avec ces départs qui creusent un si large et profond sillon au cœur des mères !

Hélas ! de quelque façon que l'on se débâte, la mort, maîtresse de la vie, n'a qu'à tendre sa main creuse pour saisir la note : impossible de la retirer.

D'où venons-nous ?—Où donc allons-nous ?—La mort seule le sait, seule peut-être elle est capable de déchiffrer cette énigme. Qu'il est donc vrai le cantique des morts : " Nous ne naissons que pour mourir ! "

Les fleurs dans les champs, les oiseaux du ciel, les feuilles des arbres, l'herbe des prés, tout naît à la vie pour retourner au néant. Jusqu'au nage qui passe, né des vapeurs de la terre et qui va se fondre et mourir à l'horizon.

Spectacle déolant auquel nous ne nous accoutumerons jamais.

Chaque jour apporte son contingent de décep-

tion, d'espoirs brisés, d'illusions que le malheur vient briser, comme les vents du nord brisent les roseaux et les jardins fleuris ; cependant, tous nous courbons nos fronts, résignés, soumis.

Mais quand une tombe s'entr'ouvre pour nous arracher des bras les êtres qui vont la plus large place, on est tenté de crier à l'injustice, à la cruauté d'un Dieu inexorable.

Et les mères, surtout, ces vivantes victimes d'un amour fort, ont de ces cris sublimes de douleur en face d'un enfant aimé que la mort moissonne au matin de la vie : " Que le ciel les garde, ces êtres si chers, s'il doit s'écouler nous les ravir ! "

Mais ce sont là des paroles amères qui montent d'un cœur brisé à des lèvres palées par la souffrance et les veilles, et que l'horrible réalité d'un départ sans retour légitime pour ainsi dire, mais bientôt après, femmes chrétiennes et mères pieuses se soumettent, offrent leur sacrifice pour le bonheur de ceux qui restent, ceux là qui sont parfois les plus à plaindre.

Telles sont les réflexions d'un réalisme pénétrant qui m'assiégeaient l'autre soir, seul auprès de la couche funéraire d'un tout jeune enfant de quatre ans à peine, Joseph Uldoric Armand Garneau, enfant du Dr P. U. Garneau de Stanfold, enlevé à l'affection des siens après quelques jours de maladie seulement, le 3 janvier à 7 heures et demi du matin.

Et je me disais : la mort n'a pas d'entrailles ; elle broie et fauche sans pitié ici, dans Stanfold. L'enfant du Dr Brasseur, celui de Mr G. P. Nadeau ; puis ce fut le tour du jeune enfant de M. Juchereau Duchesnay, et voilà que l'on portait en terre à trois heures et après-midi, le 5 janvier, ce pauvre petit enfant qui fait l'objet de cette courte nécrologie.

Il est une chose que l'on constate avec plaisir parmi nous, dans le village de Princeville, (je devrais plutôt dire parmi tous les Canadiens-français), c'est l'impressionnement que l'on a à se porter vers ceux qui souffrent ou que le malheur frappe. On voit les dames et les jeunes filles s'empresser d'aller porter des fleurs et des couronnes, sur les tombes, et les hommes se font un devoir d'aller montrer par leur présence qu'ils comprennent le malheur qui vient de frapper quelqu'un de nous.

On peut avoir la même pénible situation et c'est un adoucissement aux peines que de se voir l'objet des sympathies de tous.

Beaucoup de monde aux funérailles qui ont certainement été imposantes. Le deuil était conduit par le Dr Garneau, le notaire Brunelle de St Etienne des Grès et Louis Arthur Richard. Puis nous avons remarqué dans la suite : Dr P. A. Brasseur, MM. l'abbé Bourbeau, D. O. Bourbeau, le maire de la paroisse, D. Gromard, Gédéon Fréchette, G. P. Nadeau, John Roux, E. Lachance, le Dr Catellier de Québec, en consultation dans le village, le notaire O. A. Gauvreau, Octave Morel, L. N. Leclerc, Maurice Juchereau Duchesnay, et une foule d'autres qu'il serait trop long de nommer ici.

Présidait la cérémonie : le curé de la paroisse, le curé Mousseau et notre brave ami, l'abbé C. P. Baillargeon, assistaient autour du catafalque.

A l'orgue, tenu par un musicien qu'il nous fera toujours plaisir d'entendre, St Ste Olive, la maîtresse de musique au convent des Sœurs de l'Assomption, le chœur a fait entendre de jolis morceaux. Mademoiselle Josephine Rainville a très bien chanté le " Console-toi " de R. Poisson ce morceau si délicat, si bien senti et si bien rendu. Mlle Antoinette Nadeau de sa voix sympathique a rendu avec âme le cantique : " O Dieu préparez sa couronne " et le Notaire Gauvreau a chanté au départ les " Adieux de Schubert " Faisaient partie du chœur : Mademoiselle Roberge, et MM. Duchesnay, Leclerc et les Messieurs Drolet.

Nous offrons à Monsieur et à Madame Garneau nos condoléances et nos sympathies pour le malheur qui les frappe.

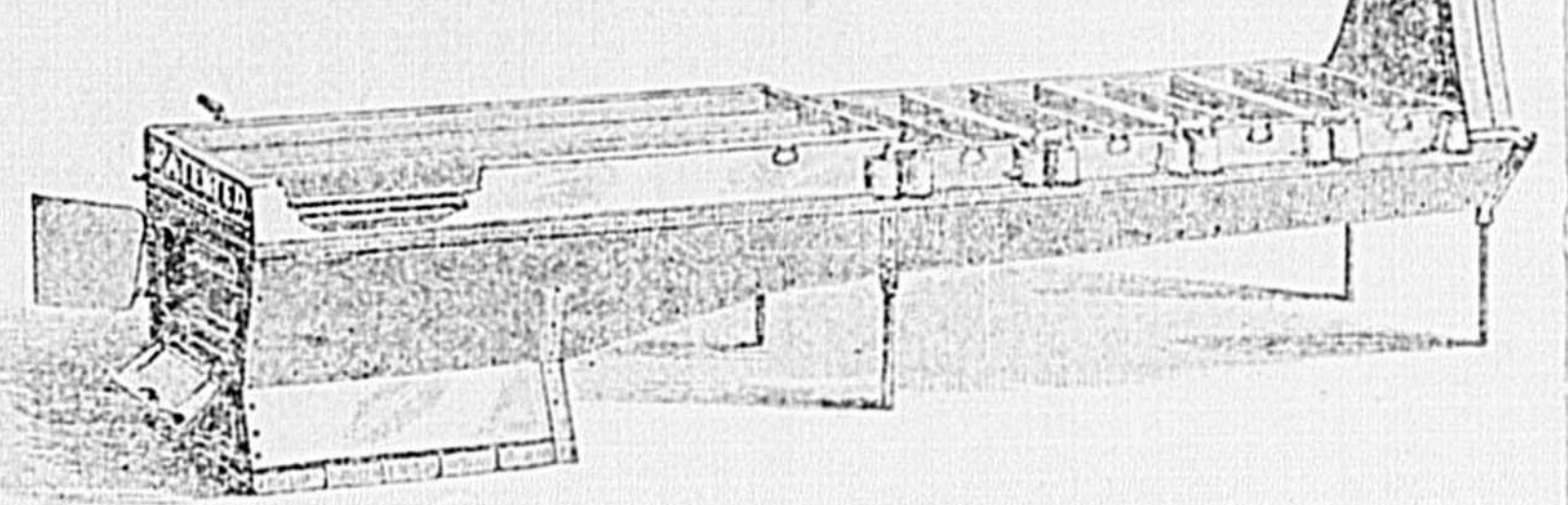
U. S. Am.

La guerre entre l'Espagne et le Maroc est terminée. Les Rifains, qui ont attaqué Melilla et causé d'assez grands dégâts aux propriétés espagnoles, paieront les pots cassés.

Aux Fabricants de Sucre

DES COMTÉS D'ARTHABASKA ET MEGANTIC.

L'évaporateur Champion



DE G. H. GRIMM,

Sera vendu à des conditions très libérales par M. J. O. Huard, agent à Somerset. M. Huard ouvrira aussi un marché spécial pour le sucre d'érable fabriqué avec l'évaporateur Champion, ce sucre étant de qualité supérieure à tout autre.

Pour plus amples détails, s'adresser à J. O. HUARD, SOMERSET.

Province de Quebec.

Municipalité du Comté d'Arthabaska.

AUX HABITANTS DE LA DITE MUNICIPALITE.

AVIS PUBLIC.

Est par les présentes donné par le soussigné LOUIS LAVERGNE, Secrétaire-Trésorier, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, dans le village d'Arthabaska, bûche du bureau d'enregistrement, lieu des sessions du conseil, MERCREDI, le SEPTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes et autres charges auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, savoir :

Noms des propriétaires	Canton	Rang	Nombres primitifs	Nombres du cadastre	Superficie en acres	Montant du
------------------------	--------	------	-------------------	---------------------	---------------------	------------

MUNICIPALITÉ DE CHÉNIER.

Pierre Bégin.....	Tingwick	3	5	220	464	16.38
Théophile Guilmette.....	"	3	10	236	100 8/10	15.99

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST ALBERT DE WARWICK.

Guillaume Cloutier.....	Warwick	9	10	N.E. 963	100	6.61
Damien Houle.....	"	9	8	N.E. 947	100	14.68
P. H. Bédard.....	"	9	9	sur travers 949	100	19.02

MUNICIPALITÉ DE CHESTER OUEST.

William Lavertu.....	Chester	8	p. N.O. 5	205-206	100	27.43
W. Dudley Esq.....	"	Craig Sud	p. S.E. 6	514	300	53.63
W. Dudley Esq.....	"	"	p. O. 8	165	69	6.36
Michel Vachon.....	"	8	p. S.E. 1	194	75	8.35
Noël Nault.....	"	7	p. S.E. 14	167	62	8.84
Joachim Wattier.....	"	7	p. N.O. 5	153	120	14.97
Johnny Pellerin.....	"	Craig Sud	p. O. 14	49	50	7.45

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK.

Charles O'Neil.....	Tingwick	8	27	849	50	16.73
---------------------	----------	---	----	-----	----	-------

MUNICIPALITE DE CHESTER EST.

Joseph Senneville.....	Halifax	1	20	429	48	20.62
------------------------	---------	---	----	-----	----	-------

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST RÉMI DE TINGWICK.

Martin Manion.....	Tingwick	8	6	783	54	17.49
--------------------	----------	---	---	-----	----	-------

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'ARTHABASKAVILLE

Robert Taschereau.....	Arthabaska	289 et 290	12.37
------------------------	------------	------------	-------

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE STE VICTOIRE D'ARTHABASKA.

J. & H. Black.....	53	15.74
--------------------	----	-------

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE STE CLOTILDE DE HORTON.

Antoine Lambert.....	Wendover	12	13	378	5.80
Etienne Hébert.....	Simpson	12	11	11a	27.76
Pierre Provencher.....	"	11	17	17	72.74

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE STE ANNE DU SAULT.

Honoré Morissette.....	Bulstrode	2	1	2	18	126	5.49
Alfred Lacombe.....	Bulstrode	2	1	25	133	126	7.00
H. B. Vallière.....	"	3	P. 23-24	148-149-150	162	11.18	
Veuve Moise Crochétière.....	"	3	P. 22-21	161	54	17.04	
H. B. Vallière.....	"	3	P. 22-21	157, 158, 159, 160	216	23.35	
David Crochétière.....	"	4	P. 22-21	p. 154	45	3.88	
Elle Dionne.....	"	4	P. 22-21	p. 213	126	19.13	
Alphonse St Pierre.....	"	5	P. 22-21	p. 264	63	2.55	
Robert Scott.....	"	6	P. 22-21	environ 1	1	1.22	
Jules Beaulieu.....	Maddington	10	P. 22-21	p. 410	126	4.67	
Jules Beaulieu.....	"	11ème	P. 14	environ 1	1	3.27	

Les droits de la Couronne sont réservés sur ces terrains. Bureau du Conseil Municipal du Comté d'Arthabaska. Arthabaska, 3 Janvier 1894.

L. LAVERGNE,

SEC-TRÉS. C.C.A.

Province de Québec.

MUNICIPALITE DU COMTE DE MEGANTIC.

AVIS PUBLIC.

Est par les présentes donné par Jean-Baptiste Rouss, au Secrétaire-Trésorier, que les terrains ci-dessous mentionnés, seront vendus à l'enchère publique, dans le canton d'Inverness, au lieu où le conseil de comté tient ses sessions, MERCREDI le SEPTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés, et des frais encourus.

Municipalités	Cantons	Propriétaires	Rang	Lots	Etendue	Montant du
Ste Anastasie	Nelson	Siméon Lefrançois.....	5	20a	11	\$ 26.19
"	"	Georges Dumais.....	5	21c	45	30.98
"	"	Pierre Gagnon.....	7	10 p. 11a	240	29.99
"	"	Moise Beauchêne.....	16	8a	189	20.60
Somerset Sud	Somerset	Antoine Vallée.....	6	123 124 125	147	101.09
"	"	Succession M. Kew.....	3	1	00	10.41
Thetford Nord	Thetford	Elzéar Simard.....	9	2/10 N.E. 7	40	4.50
"	"	Joseph Turgeon.....	9	2/10 S.O. 1 N.E. 7	60	7.97
"	"	Jean Simard.....	9	1 S.O. de 1 N.E. 9	50	6.20
"	"	Jean Simard.....	10	1 N.E. 8	100	12.81
Kingsville	"	Georges Aubry.....	5	Pt. 26	empl	11.13
"	"	Alphonse Simoneau.....	5	Pt. 26	"	6.76
"	"	Pierre Pameroy.....	5	Pt. 26	"	11.85
"	"	Moise Beauchêne.....	5	Pt. 26	"	14.06
"	"	Sirois Gosselin.....	5	Pt. 26	"	5.43
Irlande Sud	Irlande	Adolphe Allaire.....	1	61	50	18.52
"	"	Alfred Lamy.....	5	1 308	50	21.40
"	"	Robert Mitchell.....	6	359	100	19.25
Irlande Nord	"	Joseph Lacroix jr.....	7	424	50	14.00
"	"	Louis Delois.....	8	475	45	15.54
"	"	Robert Mitche.....	9	502	100	28.90
"	"	François Delois.....	9	526	80	42.30
"	"	Joseph Paquette.....	10	579	50	19.74
"	"	Napoléon Chabot.....	7	439	50	18.59
"	"	Joseph Marois.....	10	Pt. 586, 587	40	10.47
"	"	Thomas Davidson.....	11	648	200	33.18
Inverness	Inverness	The Megantic Mining Co.....	2	83	200	17.71
"	"	Robert Fahy.....	28	1425	100	20.49
"	"	Harry Clark.....	7	477	1 piches	1.61

ss ce huitième jour de janvier mil huit cent quatre-

AGRICULTURE.

Avantages que procure le drainage.

Un grand nombre de fermes sont difficiles à cultiver parce que dans toutes ses parties le sol est trop humide; il n'y a que les plantes de qualité médiocre qui puissent y végéter, et encore les mauvaises plantes ont-elles le dessus. Dans ces conditions les récoltes réalisées sur une semblable ferme ne paient pas même les frais de culture. Le moyen d'améliorer une semblable ferme est dans le drainage. Les travaux que nécessite le drainage desservent-ils coûtent de \$36 à \$40 l'acre, devant être exécutés par une personne bien entendue dans ce genre de travail seraient vite récompensés par un surplus annuel dans les différentes récoltes.

Une terre bien drainée produira de bonnes récoltes bien plus longtemps qu'une terre qui n'est pas drainée, et cela parce que les racines des plantes peuvent plus facilement pénétrer toutes les parties du sol. Lorsqu'un terrain est drainé, l'engrais enfoui dans le sol profite mieux aux plantes.

Il y a près de longtemps un cultivateur ayant une grande expérience dans la pratique du drainage, acheta une terre peut-être la plus pauvre et la plus négligée qu'il y eût dans la paroisse et qu'il paya \$28 l'acre. A part le besoin du drainage cette terre par sa position pouvait offrir les plus grands avantages de culture et pour la vente des produits. La première année de l'achat de cette terre, il draina le terrain par tout où il le croyait nécessaire, jusqu'à ce que la ferme fût mise en état d'être cultivée avec facilité et avec profit.

Les voisins de ce nouveau propriétaire n'ayant pu auparavant avoir l'avantage d'apprécier la grande utilité du drainage pratiqué au moyen de tuyaux en terre, ridiculisèrent ce cultivateur, lui disant que jamais semblables travaux ne seraient payés par le revenu de la terre et qu'il serait pour cela loin de rencontrer ses frais de culture.

Cependant l'année suivante, les cultivateurs furent émerveillés des résultats obtenus par le drainage. Cette terre a été la plus facile à cultiver de l'endroit, et comparativement à son étendue, son propriétaire réalisa les plus fortes et les meilleures récoltes. Jamais il n'eut de mauvaises récoltes, faibles en rendement ou avariées soit par la rouille, la verve ou autres causes; les mauvaises herbes disparurent tout à fait.

Les céréales de toutes espèces annonçaient une végétation forte et une avance même d'une quinzaine de jours sur les champs des cultivateurs voisins après avoir cultivé cette terre pendant quatre années, il la vendit \$108 l'acre pour acheter une terre d'une plus grande étendue et qui aussi laissait à désirer sur le rapport du drainage; elle fut améliorée de la même manière que la ferme qu'il venait de vendre, lui permettant ainsi d'utiliser à son profit ses aptitudes dans les travaux de drainage, et donner aussi aux autres cultivateurs l'exemple d'une bonne pratique dans l'art d'améliorer une terre en rendant la culture plus facile et plus lucrative, sans une trop forte dépense et avec l'assurance de succès.

Préparation du blé d'Inde pour la prochaine récolte.

La culture du blé d'Inde, pour l'ensilage comme pour le grain, étant actuellement plus générale, il convient de signaler quelques procédés pouvant en activer la végétation.

D'abord, le choix du blé d'Inde comme semence est de première importance. Il est nécessaire de garder les épis les mieux formés et dont les grains aient atteint leur entière maturité. Afin de le conserver en bonne condition jusqu'au printemps, pour la semence, il faut laisser les crains de blé d'Inde à l'épi, ne gardant que ceux du milieu de l'épi qui sont les meilleurs à prendre pour la semence. Ces épis doivent en outre être gardés dans un endroit sec et à l'abri de la gelée.

Au moment de la semence, les grains de blé d'Inde doivent tremper pendant quelque temps dans l'eau, afin de les amollir, puis immédiatement les rouler dans le platre pour ensuite les semer sans retard dans cet état. Ce procédé a pour effet d'obtenir une avance d'une semaine à quinze jours sur le blé d'Inde semé à la manière ordinaire. Ce qui est d'un grand avantage. Ce procédé pourrait également et avec le même avantage être employé pour la culture du blé.

Il est important de ne cultiver que la quantité de blé d'Inde pouvant être récoltée avec soin. Pour ce qui est du labour, il importe qu'il soit profond et le sol bien pulvérisé. L'effet entre ce labour et un labour ordinaire est tout à fait différent, et l'avantage en est au labour profond qui permet au blé d'Inde de ne recevoir que la quantité d'humidité nécessaire à sa végétation. Si le sol sur lequel on cultive le blé d'Inde est profond, la terre agit à l'égal d'une éponge en absorbant la surabondance d'eau si la saison était pluvieuse; dans un cas de sécheresse, le sol était bien pulvérisé, la plante retirait du sous-sol l'humidité nécessaire à sa végétation.

Le labour profond permet aussi aux racines du blé d'Inde de pénétrer plus profondément la où le sol est humide. L'expérience est facile à faire: il suffit de prendre deux terrains de même dimension dont l'un à labour profond, et l'autre labouré que superficiellement, comme un labour ordinaire. Si ces deux terrains sont également bien cultivés l'avantage sera nécessairement au terrain à labour profond quant au grand rendement et à la végétation hâtive du blé d'Inde récolté, car cette plante n'aura pas à souffrir d'aucun retard dans sa végétation, ni par l'excès d'humidité du sol, ni par la sécheresse.

Les Tribunaux Comiques.

LE PÈRE "LA BOUTEILLE."

Au fur et à mesure que le phylloxéra ravageait la vigne, la joyeuse figure du poivard lequaque et bon enfant se faisait plus rare à la correctionnelle. Or, voici que la récolte de 1893 a été exceptionnelle, et tout de suite, cet heureux événement a eu son contre-coup au tribunal. L'autre jour, treize intrépides buveurs, à peine dégringolés, s'alignaient en brochette sur le banc des prévenus.

Tous ont invoqué, naturellement, des excuses excellentes à l'appui de leur... boire; et tous aussi ont paru extrêmement étonnés d'avoir outragé les agents sous l'influence de leur ébriété.

Mais le plus joyeux de la bande, celui qui a eu les honneurs de l'auditoire, a été sans contredit "le père la bouteille", de son vrai nom Antoine Baudry, ouvrier serrurier, que de trop copieuses libations avaient poussé à interpeller les agents en termes un peu vifs.

Voilà donc Baudry sur la sellette. Le désordre de sa chevelure grisonnante est chez lui l'indice d'un profond repentir. On voit à la rougeur de ses yeux qu'il vient de se réveiller, et la grimace bruyante dont il coupe ses réponses semble indiquer qu'il lui est resté sur le cœur—et sur l'estomac—un souvenir amer de son orgie passée.

—Vous, Baudry, lui dit le président, vous êtes un buveur invétéré. On vous a même surnommé pour cette raison, à Belleville, le père la bouteille ?

—En effet, répond Baudry sans broncher, je suis très honorablement connu dans mon quartier, (Rires.)

D. Ceci est affaire d'appréciation. Et puisque vous battez d'honorabilité, vous devriez, pour laisser la votre intacte, faire preuve d'un peu plus de tempérance ?

R. Je n'en ai pas ! Mais ce n'est pas dans mon caractère !

D. Et le malheur, c'est que, quand vous vous mettez dans cet état, vous devenez injurieux, grossier. Ainsi, vous avez outragé l'agent Fournel, au point de lui jeter à la face les expressions les plus ordurières ?

R. Qu'est-ce que vous voulez, mon président ? C'est pas étonnant, quand on a sa tête, on est quelquefois un peu en train. Les extrêmes se touchent ! (Rires de rires.)

D. En ce qui vous concerne, ce vice de l'intempérance est d'autant plus regrettable, que les renseignements recueillis sur votre compte ne sont pas mauvais ?

R. Parfaitement !

D. Vous êtes bon ouvrier, laborieux, bon père de famille ?

R. C'est vrai, c'est vrai, mon président, fait Baudry avec un accent pénible.

D. Seulement, dès que vous allez au cabaret, vous buvez de l'absinthe en telle quantité ?

R. Non, non, c'est du vin (Hilarité).

D. Eh bien, soit du vin, mais vous en buvez trop ?

R. Je n'en puis pas boire de l'eau, mon président.

Ce dernier trait obtint un gros succès de gaieté dans le public. Mais Baudry n'en paraît pas moins contrit, presque accablé; et comme le président invite l'assistance à se montrer moins bruyante, le père la bouteille s'écrit tout à coup :

—Mon président, pour avoir bu, j'étais bien en droit de m'en aller; mais pour ce qui est d'avoir été mal poli avec MM. les agents, ça, vous savez, j'en ai pas à me rappeler !

D. Eh bien, voyons, recueillez vos souvenirs !

R. Alors quoi, ça serait un manque d'éducation ! (Nouveaux rires.)

D. Puisque vous contestez le fait, nous allons entendre les agents !

Deux sergents de ville viennent déposer, et ils précisaient les injures avec une telle netteté, que la partie féminine de l'auditoire étouffait un rire quelque peu embarrassé.

LE PRÉSIDENT AU PRÉVENU.—Eh bien, Baudry, j'ai vu ce que vous avez entendu ?

R. J'ai entendu; mais ça va quarante ans que j'habite Belleville, j'aurais jamais cru que j'aurais pu leur dire ça ! (Explosion d'hilarité.)

Sur ce mot, la religion du tribunal semble éclaircie; et le père la bouteille, qui n'en est pas à sa première affaire avec la justice, est condamné à quinze jours de prison pour les outrages, et 5 francs d'amende pour la contravention.

—Malheur, fait-il, pendant que les gardes l'emmenaient, s'il est permis de gaspiller ainsi sa galette !

PAIN KILLER

GUÉRIRA PROMPTEMENT
Diphthérie, Esquinancie, Toux et Rhumes.



Chemin de Fer

GRAND TRONC.

VACANCES

De Noël et le jour de l'an

Des billets de retour seront vendus au prix d'un simple billet de 1ère classe.

entre toutes les stations dans le Canada, comme suit: le 22, 23, 24 et 25 Décembre 1893, pour revenir 26 Décembre 1893, aussi le 29, 30 et 31 Décembre 1893, et le 1er Janvier 1894.

Au prix d'un billet et un tiers de 1ère classe

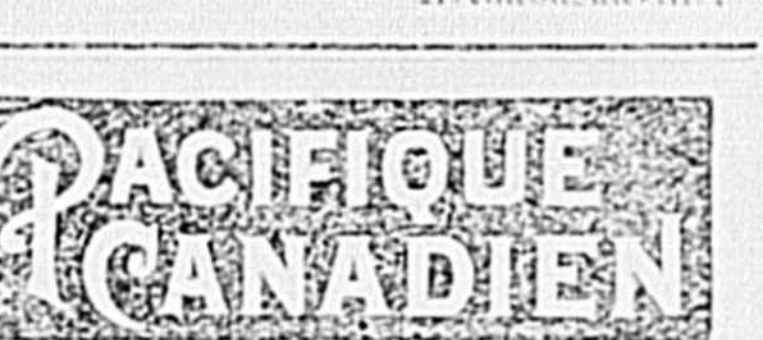
le 22, 23, 24 et 25 Décembre, pour revenir jusqu'au 2 Janvier 1894.

VACANCES SCOLAIRES

Des billets de retour seront vendus aux élèves et aux instituteurs au prix d'un billet et un tiers, de première classe, entre toutes les stations en Canada, sur présentation d'un certificat du principal ou directeur, billets bons pour aller depuis le 9 jusqu'au 30 Décembre, inclusivement, pour revenir jusqu'au 31 Janvier 1894.

Pour billets et toutes informations, s'adresser aux agents H. Gaudet, Arthabaska Station, M. E. R. Pelletier, St-François, J. A. Hébert, Stanfold, G. H. Johnson, Warwick et à

L. LAVERGNE, Agent, Arthabaska, Québec.



VACANCES

Noël et du jour de l'AN

Des billets de retour seront vendus au prix d'un simple billet de première classe.

22, 23, 24 et 25 décembre 1893.

Pour revenir jusqu'au 26 Décembre, et le 29, 30 et 31 Décembre 1893, et le 1er Janvier 1894, bons pour revenir jusqu'au 2 Janvier 1894.

Billets de retour au prix d'un billet et un tiers, de 1ère classe.

Le 22, 23, 24 et 25 Décembre 1893, bons pour revenir jusqu'au 2 Janvier 1894.

Aux élèves et aux Professeurs

Des maisons d'éducation et des collèges sur présentation d'un certificat du principal ou directeur, billets de retour au PRIX D'UN BILLET ET UN TIERS DE 1ère CLASSE, le 29 et 30 Décembre, bons pour revenir jusqu'au 31 Janvier 1894.

Pour plus amples informations s'adresser aux agents du Pacifique Canadien.

D. O. BOURBEAU, Agent, A VICTORIAVILLE.

ALFRED ROUX, TAILLEUR, VICTORIAVILLE, En face de l'Eglise.

A l'honneur d'informer le public qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour la billement et qu'il fera tout en son pouvoir pour donner entière satisfaction.

Il se chargera aussi du nettoyage et de la réparation des habits.

VENTE par le SHERIF ARTHABASKA.

FERI FACIAS DE TERRIS, Cour de Circuit—District d'Arthabaska, Arthabaska à savoir: Dame Marguerite No. 112, à Massé, veuve de feu Joseph Deshaies, Demanderesse, contre Hilaire Bergeron, Défendeur.

Trois arpents de terre de front, plus ou moins, sur la profondeur du lot, situés dans le dixième rang du canton de Tingwick, faisant partie du lot de terre numéro six; bornes en front vers le sud-est au chemin public, et en profondeur vers le nord-ouest aux terres du neuvième rang, joignant d'un côté vers le sud-ouest à François Gobeil, de l'autre côté vers le nord-est à Joseph Lefavre, avec ensemble les latitudes dessus constituées; maintenant connus et désignés au cadastre officiel du canton de Tingwick, sous le numéro neuf cent soixante-huit (No. 968).

Pour être vendus à la porte de l'Eglise paroissiale de Saint-Rémi de Tingwick, le douzième jour de JANVIER prochain (1894), à dix heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de Janvier prochain (1894).

P. L. O. MILOT, Bureaux du Sherif, Arthabaska, 8 novembre 1893.

Avis aux collectionneurs.

Des billets véritables des Etats confédérés à vendre: Billets de \$5, \$10, et \$20, 5 centimes chaque; billets de \$50 et \$100, 10 centimes chaque; billets de 25cts et 50 cts, (ch.-p.) 10 centimes chaque; billets de \$1, et \$2, 25cts chaque. L'envoi est fait sous enveloppe cachetée sur réception du prix. Adresse: Chas. D. Barker, 90 S. Forsyth St., Atlanta Ga.

A VENDRE A CE BUREAU. LES CELEBRES ENCRE DE STEPHENS.

Papier de soie de couleurs assorties. Papier à labels, livres de compte de toutes sortes. Leçons, journaux et livres de minutes. Albums pour sténographes. Cahiers d'adresses à 50 cts la douzaine. Brevets Stephens, Cartes à jouer et dés. A VENDRE à ce bureau: Bâches de toiles de cotisations d'école.

AVIS

Dissolution de Société

Les soussignés ont pour le commun accord dissous leur société existant sous la raison sociale de "Lemire & Fils" et J. O. Lemire continue à seul les affaires de la dite Société dissoute sous la même raison sociale. Drummondville 28 octobre 1893.

G. H. LEMIRE, J. O. LEMIRE.

Maison à vendre OU A LOUER.

Une magnifique poste de commerce, magasin ou hôtel à Stanfold, près de la Station du Grand Tronc. La maison est chauffée par une fournaise à air chaud et est pourvue de toutes les améliorations modernes; avec écuries, remises et autres dépendances. Prix modéré, conditions de paiement faciles. L'achèvement complet est aussi à vendre ou à louer avec la maison. S'adresser à JOSEPH BARIL, ou au propriétaire.

B. DAIGLE, à Stanfold, P. Q.

Cadeaux ! Cadeaux !

Vous pouvez faire douze élégants présents de Noël ou du jour de l'an, à douze de vos meilleurs amis ou parents pour \$3.00 en passant à l'atelier Photographique Piononault pour une douzaine de cartes les uns des autres.

Pour vous faire douze présents aussi satisfaisants pour la même somme d'argent.

Venez de suite afin d'éviter l'encombrement et d'être servi les premiers et avec la plus grande satisfaction.

C'est aussi le bon temps de donner vos ordres pour portraits au crayon.

J. D. RICHARD, Grant, Victoriaville.

A vendre

Une tannerie toute montée, et outillage complet. Aussi maison avec dépendances et un emplacement d'un arpent de terre carré. Un bon ruisseau traverse cette propriété. S'adresser à

JOHN TURCOTTE, St-Norbert d'Arthabaska, 10 Octobre 93.—2m.

AVIS

Une application sera faite à la légalisation de la Province de Québec à la prochaine session pour incorporer une compagnie avec le pouvoir de construire une ou des chaussées dans et sur la rivière St-François, dans la ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avec pouvoir d'exproprier la propriété.

Drummondville, 18 octobre, 1893.

W. J. WATTS, Art des pétitionnaires.

Avis

Des soumissions seront reçues d'ici au 13 Décembre prochain pour les réparations à faire au palais de justice et bureau d'enregistrement du comté de Drummond en la ville de Drummondville.

Plans et spécifications d'avis au bureau du sous-ingénieur.

Drummondville, 13 novembre 1893.

J. T. CAYE.

Annonces Nouvelles.

Mlle Léontine Marquis, désire informer le public en général qu'elle est établie au village de Lyons, chez M. Adrien Marquis, comme Modiste et tailleur, une des plus belles et les plus modernes, et vendra aussi des patrons pour tout ce qui sera dans sa ligne, le tout à bon marché, que ceux qui désirent s'habiller à la dernière mode et à bon marché aillent faire une visite.

Mlle LEONTINE MARQUIS.

Hotel Albion

En face du Palais de Justice ARTHABASKAVILLE.

Cet hôtel déjà connu avantageusement du public, a subi encore depuis quelque temps des améliorations considérables, qui en font un hôtel de première classe.

Son propriétaire n'épargne rien pour tenir cet hôtel sur le même pied que les grands hôtels de ville.

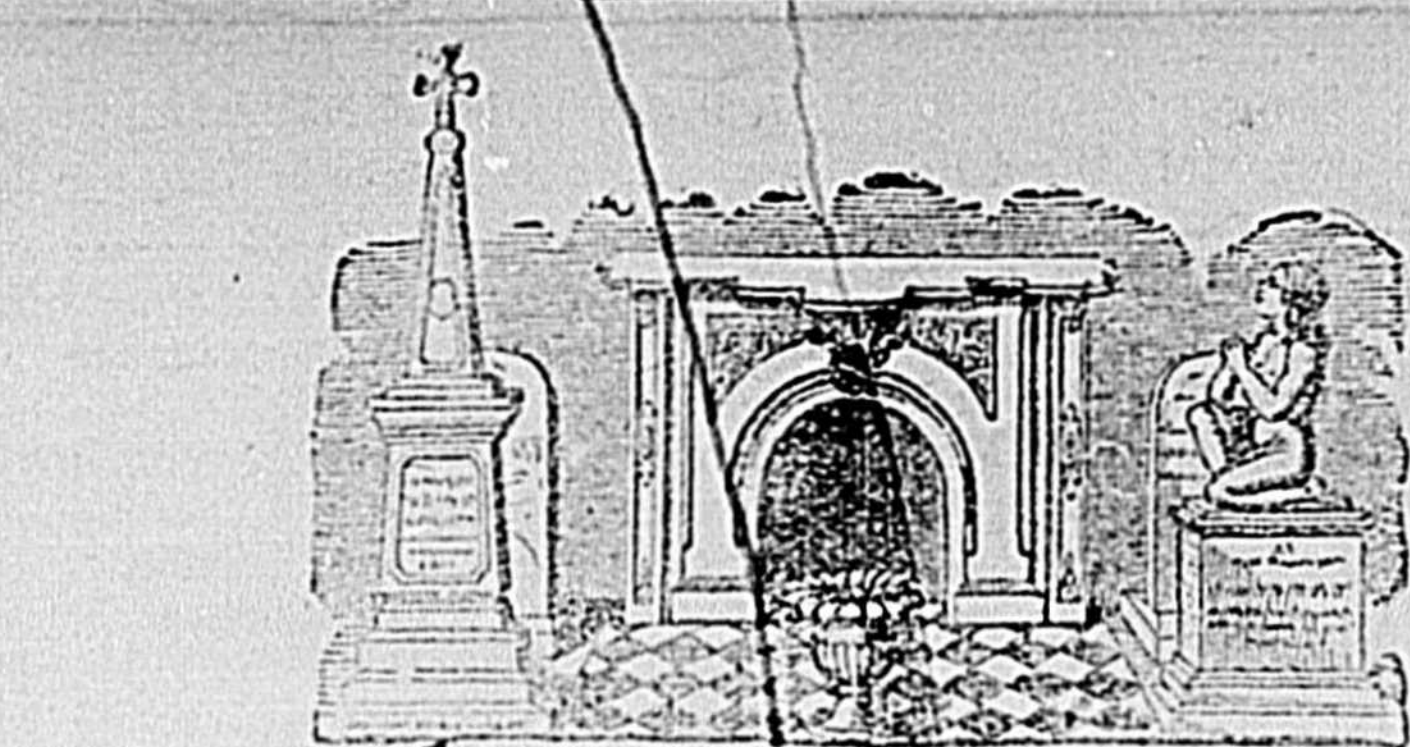
Le public voyageur trouvera toujours tout le confort désirable en visitant cet hôtel.

Repas à toute heure, Chambres bien éclairées, Salles d'échantillons, Chambre de bain, Sonneries électriques, etc., etc.

Pensionnaire à la semaine et au mois, à prix modérés.

P. MAHEU, Propriétaire.

1er mai 1893.—1 a



Marbrerie de Nicolet

—TENUE PAR—

L. P. H. BOURK

SCULPTEUR SUR MARBRE, PIERRE et GRANIT.

Toujours en main un assortiment très varié de monuments, tombes, puits, piscines et tout autres ouvrages de cémentation.

Réparations et gravures à prix modérés.

M. BOURK se charge aussi de la confection et de l'importation de tout ce qui concerne son métier tel que :

STATUES, VASEAUX DE CHEVINEES, DESSUS DE COMTOIRS, etc etc

ATELIER ET RESIDENCE

Coin des rues NOTRE-DAME et SIGNAY

NICOLET P. Q.

J. N. GASTONGUAY, Arthabaskaville, Agent pour les Cantons de l'Es.

1er Octobre 1892.—1 an.

CARTES PROFESSIONNELLES

Hotel Riendeau

La maison par excellence pour les touristes. Balcons et terrasses. Vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe.

En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice.

A quelques pas des bateaux et des gares de chemins de fer.

58 et 60, Place Jacques-Cartier, MONTREAL.

JOS. RIEDEAU, Propriétaire.

A. LEOPRED,

(Gratifié de Laval et de McGill) Ingénieur des Mines.

Bureau Principal: Québec. Succursale: Sherbrooke. Succursale: Montréal, 17, Côte de la Place d'Armes.

17 Pour tout ce qui a rapport aux Mines. 4 avril 92.—6m

LA BANQUE

Jacques Cartier

Victoriaville.

Toutes les affaires de Banque seront transigées généralement à cette succursale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus.

Nous acceptons les dépôts de 25 centimes et au-dessus.

A MARCHAND Gérant, L. DEMOIS, Comptable, E. BEAUCHESNE, Payeur.



For information and free Handbook write to MUNN & CO., 301 Broadway, New York. Oldest agency for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the Scientific American.

Largest circulation of any scientific paper in the world. Sent daily illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly \$3.00 a year; \$10.00 six months. Address MUNN & CO. Publishers, 301 Broadway, New York City.

Terre a Vendre

A ST. LOUIS DE BLANDFORD.

La belle ferme de E. G. Palmer ancienne propriété de Zéphir Marchand, faisant partie du No. 4 des 10 et 11m rangs de Blandford contenant 4 arpents de front sur la profondeur des lots, formant environ 140 arpents de terre en superficie, dont 40 arpents de terre de pointe. Il y a de bonnes bâtisses, maison, grange, hangar etc. Cette propriété est à 10 arpents de l'Eglise près du moulin à farine et de la fromagerie. La terre est plane et les trois quarts en bonne culture et en bon ordre.

On donnera des termes de paiements aux acheteurs, on n'exigera que peu d'argent comptant, et on la vendra à prix réduit.

S'adresser au propriétaire E. G. PALMER, St Julie Station.

ou à L. Lavoie, Notaire à Arthabaskaville.

AVIS

Nous avertissons le public que nous ne serons pas responsables d'aucune dette contractée en notre nom par nos employés excepté par notre agent autorisé, M. E. G. Palmer de Ste Julie.

H. M. PRICE & Co., Québec, 8 janvier 1893.

TERRE A VENDRE.

Une belle terre située dans le deuxième rang d'Arthabaska, près du village d'Arthabaska, contenant 78 acres en superficie presque toute en terrain de pointes, toute faite, avec bonnes bâtisses. Conditions faciles. S'adresser à F. BEAUCHESNE, Marchand, Arthabaskaville.



Tous les saints et les apôtres de la loi.	qui ont fait l'éloge ainsi que les gour-mands après.
sinon font l'éloge ainsi que les gour-mands après.	tous les gour-mands après.
tous les gour-mands après.	qui ont fait l'éloge ainsi que les gour-mands après.
en avoir goûté. Tous ceux qui ont essayé font de même. Es-savez-vous aussi et voyez.	

En vente partout chez les épiceries.

Préparée seulement par N. K. Fairbank et Cie.

Rues Wellington et Anne, MONTREAL.